

Projet de loi

portant approbation de l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles, le 19 octobre 2018

Avis du Conseil d'État

(8 octobre 2019)

Par dépêche du 12 juillet 2019, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, sur demande du ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte de l'Accord à approuver.

Considérations générales

Le texte en projet vise à approuver l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, signé en marge du douzième sommet du dialogue Europe-Asie (ASEM) à Bruxelles, le 19 octobre 2018. L'Accord en question permettra, d'après les termes de l'exposé des motifs, de renforcer la coopération politique et économique entre l'Union européenne et la République de Singapour dans des domaines tels que la protection de l'environnement, l'énergie, l'éducation et la culture, l'emploi ou encore la technologie.

Examen de l'article unique

Article unique

L'examen de l'article unique ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 8 octobre 2019.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu